



Conditions tarifaires applicables aux particuliers

À PROPOS

La CASDEN Banque Populaire ne commercialise pas de comptes de dépôt à vue, ni de services de paiement⁽¹⁾.

Tarifs en vigueur au 06/01/2025 applicables en Nouvelle Calédonie et en Polynésie française.

SOMMAIRE

I-) BANQUE À DISTANCE	2
II-) IRREGULARITES ET INCIDENTS	2
III-) CREDIT	3
A) Crédits à la consommation	3
B) Crédits immobiliers	4
IV-) EPARGNE BANCAIRE	6
V-) SUCCESSION	6
VI-) RESOUDRE UN LITIGE	6

⁽¹⁾ CASDEN a noué un partenariat avec des Banques en Nouvelle Calédonie et en Polynésie Française (Banque Calédonienne d'Investissement, Société Générale Calédonienne de Banque, Banque de Polynésie, Banque SOCREDO) permettant à ses Sociétaires de bénéficier d'un service bancaire complet de proximité. Dans ce cadre, les Sociétaires CASDEN ont accès à l'offre « Tout Sous le Même Toit » (TSMT) et à la possibilité d'ouvrir un compte de dépôt auprès de l'une des Banques Partenaires de leur choix, sous réserve d'acceptation par l'établissement teneur de compte. Pour connaître les conditions tarifaires applicables audit compte de dépôt, consultez la plaquette tarifaire de la Banque Partenaire concernée.

I-) BANQUE A DISTANCE

Par internet : CASDEN.fr

Gratuit

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS etc...)⁽²⁾, hors coût du fournisseur d'accès Internet.

Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la CASDEN Banque Populaire, des services suivants : consulter votre situation CASDEN (vos comptes, vos Points, vos crédits, vos documents en ligne), effectuer des virements depuis votre compte d'Épargne CASDEN, suivre vos demandes en cours, réaliser des simulations personnalisées, nous contacter pour toutes demandes via la rubrique « Contactez la CASDEN » etc...

Par l'application mobile

Gratuit

Par téléphone

Gratuit

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, **téléphone fixe**, téléphone mobile, SMS etc...)⁽²⁾, Centre de Relations Clients permettant d'accéder à un conseiller CASDEN par téléphone au 01 64 80 64 80 (appel non surtaxé, coût selon opérateur. Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30, heures France métropolitaine).

II-) IRREGULARITES ET INCIDENTS

Opérations particulières :

Frais par saisie attribution

Gratuit

Frais par saisie conservatoire

Gratuit

Frais par saisie Administrative à Tiers Détenteur

Gratuit

⁽²⁾ Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit concerné.

III-) CREDIT

A) Crédits à la consommation

Frais de dossier de prêt

Prêts Personnels à Points (trésorerie, auto, travaux, etc ...)	70 €
- sauf en option 0,5 ⁽³⁾ (quelle que soit la durée)	30 €
Prêt Optizen	90€
- sauf en option 0,5 ⁽³⁾ (quelle que soit la durée)	45 €
Crédits en ligne (casden.fr)	Gratuit
Prêt Personnel Starden	Gratuit
Prêt Alter Ego Consommation	70 €
- sauf en option 0,5 ⁽³⁾ (quelle que soit la durée)	30 €
Prêt de Restructuration Consommation	
- Pour les prêts d'une durée < ou = à 48 mois :	45€
- Pour les prêts d'une durée de 49 à 84 mois :	167€
Prêt de Consolidation Consommation	Gratuit

Taux débiteur

Nous consulter

Indemnités de remboursement anticipé

Lorsque le montant du remboursement anticipé est supérieur à 10 000€ sur une période de 12 mois consécutifs, la CASDEN Banque Populaire se réserve le droit d'exiger une indemnité qui ne peut dépasser 1% du montant du crédit faisant l'objet du remboursement anticipé si le délai entre le remboursement anticipé et la date de fin de contrat de crédit est supérieur à un an. Si le délai ne dépasse pas un an, l'indemnité ne peut dépasser 0,5% du montant du crédit faisant l'objet du remboursement anticipé.

⁽³⁾ Vous êtes en option 0,5 lorsque le nombre de Points CASDEN utilisés pour le crédit est égal au double du montant emprunté.

Frais de modularité

Pour les prêts à la consommation suivants : personnel, auto, travaux, Optizen, Alter Ego émis à compter du 15 mars 2000⁽⁴⁾ : gratuit (2 modulations possibles).

Autre opération sur le crédit à la consommation

Report d'échéance Jusqu'à 4% du montant des échéances reportées⁽⁵⁾

B) Crédits immobiliers

Frais de dossier de prêt

Prêts Immobiliers à taux fixe	480 €
Prêts Immobiliers Fidélité	480 €
Prêts Alter Ego Immobilier	480 €
Prêt Relais	480 €
Prêt Relais Alter Ego	480 €
Prêt de Restructuration Immobilier	480 €
Prêt Substitutif Immobilier	480 €
Prêt de Consolidation Immobilier	480 €

Taux débiteur

Nous consulter

Indemnités de remboursement anticipé

Montant des frais de remboursement anticipé correspondant à un semestre d'intérêts sur le capital remboursé par anticipation au taux moyen du prêt dans la limite de 3% du capital restant dû avant le remboursement.

⁽⁴⁾ Sous réserve de l'accord de la CASDEN Banque Populaire et du respect des conditions fixées par le contrat de crédit. La modulation entraîne une modification de la durée de prêt et de son coût total.

⁽⁵⁾ Des frais seront prélevés s'ils sont mentionnés dans le contrat de crédit.

Frais de modularité

- ⇒ **Pour les prêts immobiliers modulables** suivants : Prêt Immobilier à taux fixe, Prêt Immobilier Substitutif, Prêt Alter Ego Immobilier
- Pour les prêts émis avant le 15 mars 2000⁽⁶⁾ : **50€** dès la 1^{ère} modulation.
 - Pour les prêts émis à compter du 15 mars 2000⁽⁶⁾ : **les deux premières modulations sont gratuites. Au-delà, 50€ par modulation accordée.**

Autres opérations sur le crédit immobilier

Attestation d'intérêts	Gratuit
Attestation de fin de prêt	Gratuit
Duplicata du tableau d'amortissement*	30 €
Décompte de remboursement anticipé	Gratuit
Frais de renégociation de taux (sans palier)	500 €
Frais de renégociation de taux (prêts avec plusieurs paliers)	750 €
Désolidarisation	450 €
Prorogation de prêt relais avant terme	300 €
Prorogation de prêt relais échu	Gratuit
Changement de la date d'échéance	20 €
Report d'échéance	30 €
Changement du compte de prélèvement	Gratuit
Lettre d'information annuelle aux cautions	Gratuit
Mainlevée de garantie	Gratuit

*Ce document est téléchargeable gratuitement dans votre Espace Personnel sur casden.fr

⁽⁶⁾ Sous réserve de l'accord de la CASDEN Banque Populaire et du respect des conditions générales du contrat de crédit. La modulation entraîne une modification de la durée de prêt et de son coût total.

IV-) EPARGNE BANCAIRE

Compte épargne Dépôt Solidarité CASDEN : **Gratuit** – pas de frais de gestion

Compte-Sur-Livret CASDEN : **Gratuit** – pas de frais de gestion

V-) SUCCESSION

Frais de traitement d'un dossier de succession : **Gratuit**

VI-) RESOUDRE UN LITIGE

La CASDEN Banque Populaire met tout en œuvre pour vous apporter la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des incompréhensions peuvent toutefois survenir.

Pour faire part de votre mécontentement, vous pouvez contacter la CASDEN :

- Par écrit :
 - soit par mail, en saisissant le « formulaire conseiller » ou le « formulaire service réclamation » sur casden.fr, rubrique « réclamations »,
 - soit par courrier envoyé à l'adresse suivante : CASDEN Banque Populaire – CASDEN Réclamations – CS 20819 CHAMPS SUR MARNE - 77447 MARNE-LA-VALLEE Cedex 2.
- Par téléphone, en appelant un conseiller au numéro suivant : 01 64 80 64 72 (numéro non surtaxé de 8h30 à 18h30, du lundi au vendredi en France Métropolitaine).

Conditions tarifaires applicables aux particuliers

Si vous avez formulé une réclamation à l'oral, vous devez la formaliser par écrit s'il n'a pu vous être donné immédiatement entière satisfaction.

La Banque s'engage à accuser réception de votre réclamation dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de son envoi. Dans le cadre de notre démarche qualité, nous nous efforcerons de vous répondre sous 15 jours ouvrables. Si toutefois, une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, ce délai pourra être porté au maximum à 2 mois à compter de l'envoi de votre première réclamation écrite. Nous nous engageons à vous tenir régulièrement informé de l'état d'avancement de votre dossier.

À défaut de solution vous satisfaisant et en l'absence de réponse dans le délai de 2 mois révolus après l'envoi de votre première réclamation écrite, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée, vous avez la faculté de saisir gratuitement, sans préjudice des autres voies d'actions légales, le médiateur :

- Par voie postale à l'adresse suivante : Madame la Médiateure de la consommation - Auprès de la FNB - 20-22 Rue Rubens 75013 PARIS
- Par voie électronique en déposant la demande de médiation accompagnée des documents justificatifs sur le site du Médiateur : <https://www.mediateur-fnbp.fr/>.

Pour plus de précisions, consultez le site du Médiateur : <https://www.mediateur-fnbp.fr/>.

Pour tout litige relatif à un compte Épargne CASDEN ouvert auprès de l'une de Banque Partenaire en Nouvelle Calédonie ou Polynésie Française (Banque Calédonienne d'Investissement, Société Générale Calédonienne de Banque, Banque de Polynésie, Banque SOCREDO), vous pouvez contacter le service relation clientèle ou le médiateur de votre Banque en Nouvelle Calédonie ou Polynésie Française⁽⁷⁾.

Pour les crédits à la consommation CASDEN souscrits à distance par téléphone auprès du siège de la CASDEN ou par l'intermédiaire de l'une des Banques Partenaire en Nouvelle Calédonie ou Polynésie Française, vous pouvez contacter la CASDEN dans les conditions définies ci-dessus.

⁽⁷⁾En cas de difficultés ou désaccord dans le cadre de la relation « TSMT » et pour une demande concernant votre compte épargne CASDEN (comptes « Dépôt Solidarité » ou « Compte Sur Livret »), vous pouvez obtenir les coordonnées du service compétent de votre Banque Partenaire en Nouvelle Calédonie ou Polynésie Française (Banque Calédonienne d'Investissement, Société Générale Calédonienne de Banque, Banque de Polynésie, Banque SOCREDO) ou de son médiateur, en consultant la rubrique « Résoudre un litige » de la plaquette tarifaire de votre Banque Partenaire. La relation Tout Sous le Même Toit (TSMT) signifie l'adhésion à la CASDEN Banque Populaire et l'ouverture et la gestion des comptes en Banque Partenaire.

Conditions tarifaires applicables aux particuliers

Pour tout litige relatif à un contrat de vente ou service en ligne, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

NOUS CONTACTER



Sur notre site casden.fr*

*Coût de connexion selon votre opérateur



Par téléphone

[01 64 80 64 80](tel:0164806480)*

*Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur
(du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 - heures Métropole).



Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).

CASDEN Banque Populaire, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable.
Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – SIREN n° 784 275 778 – RCS Meaux –
Immatriculation ORIAS n° 07 027 138.